



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
PROCES-VERBAL**

Séance du 21 janvier 2026

Affiché en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un janvier à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2026

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD, Madame Monique FAURE, Monsieur Dominique SERRE, Madame Flavie JURDYC, Monsieur Hervé VILANOVA, Madame Adeline CIPRIANI GIRARDIN, Monsieur Gilles BERNET, Madame Karine PRADELLE, Monsieur Stéphane DEMONCHY, Madame Claudine BERGER.

Absents Excusés : Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Marie-Christine VIGIER, Monsieur Jean-Philippe REUSSNER

Procurations : Madame Marie-Christine VIGIER donne procuration à Monsieur Dominique SERRE, Monsieur Jean-Philippe REUSSNER donne procuration à Madame Claudine BERGER

1. Désignation du secrétaire de séance

Avant de commencer la réunion il y a lieu de nommer la secrétaire de séance, Madame Charline MONNET se propose d'assurer le secrétariat de la séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2025

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 17 décembre 2025 il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant une décision modificative sur le budget 2025.

3. D01-210126 bis annule et remplace la délibération avant le même objet

FONCIER – Achat de deux parcelles cadastrées ZM 64 et AH 49 dans le cadre de l'installation de deux bâches incendie entre les villages de Roche et du Cerfeuil

Vu la délibération D01-180123 Bis, TRAVAUX, Installation de deux bâches à incendie – Plan de financement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin 2023 portant attribution d'une subvention de 9 000 € au titre de la DETR pour l'installation de deux bâches à incendie,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 août 2025 portant prorogation de subvention au titre de la DETR 2023 pour l'installation de deux bâches à incendie,

Vu la notification d'attribution du département d'une subvention de 17 600 € en date du 13 novembre 2023 au titre du FIC 2023 pour l'installation de deux bâches à incendie,

Considérant que Monsieur le Maire s'est engagé dans la réalisation d'un projet d'intérêt général dans les villages de Roche et du Cerfeuil pour la lutte contre l'incendie, inexistante jusqu'alors,

Il est proposé l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée ZM n°64 en zone, As, agricole stricte et de la parcelle cadastrée AH N°49 en zone NL, secteur naturel ou forestier.



Le prix sera décidé au prochain conseil municipal en tenant compte du classement des terrains.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à terminer les opérations d'arpentage avec le cabinet SERCA et signer la vente auprès du notaire Etude SELARL LESTURGEON- BLANCHARD-BARTHOMEUF et tous les documents relatifs à ce projet.

A noter que pour la parcelle cadastrée ZM n°64, Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD n'a pas pris part au vote pour des raisons de parenté avec les propriétaires.

4. D02-210126 FONCIER – Vente de la parcelle cadastrée ZP n° 89

Monsieur le Maire répond favorablement à la requête de Monsieur Guy GRIMARD qui souhaite acheter cette parcelle contigüe à sa propriété.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire a effectué les démarches d'arpentage sous condition que les voisins donnent leur accord sur cette future vente et que la parcelle soit nettoyée au préalable par Monsieur GRIMARD.

Les frais de géomètre et de Notaire seront à l'entière charge du ou/des acquéreurs.

5. D03- 210126 FONCIER – Vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZP n°77

En accord avec le Riverain de la rue Pierre Quesne dans le bourg de Saint-Julien-de-Coppel, la commune vend une partie de terrain en bordure du chemin et en rétrocède une petite partie afin de créer un alignement cohérent. La commune vend également une partie de la parcelle de friche cadastrée ZP n°77 à Monsieur Thomas QUESNE qui prend l'engagement d'entretenir cette nouvelle parcelle.

Monsieur Thomas QUESNE s'engage à vendre à la commune une partie de la parcelle cadastrée AC n°2 afin, et sous toute réserve de réalisation, de Puits de forage géothermique

Le conseil municipal après délibérations, donne autorisation à Monsieur le Maire, de négocier avec Monsieur Thomas QUESNE sur le montant de la partie de la parcelle cadastrée ZP N°77 et des frais d'arpentage issus de la division de ladite parcelle. Monsieur le Maire solliciter Billom communauté pour le changement de zonage en Ud pour la parcelle AC n°2.

6. D04-210126 FINANCES – Budget primitif – Décision modificative n°8 – Virement de crédits pour paiement ALSH et SIVOS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Vu la réception tardive de l'avis des sommes à payer de la mairie de Billom concernant l'ALSH 2025

Il convient de procéder à un virement de crédits.

Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD propose au conseil municipal :

- d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 de la commune :

VIREMENT DE CREDITS					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
CREDITS OUVERTS budget communal					
Dépense	Fonctionnement	65	657348 65568	« Autres communes « Autres contributions »	11 450 € 415,35 €
CREDITS REDUITS budget communal					
Dépense	Fonctionnement	12	6411	Charges de personnel et frais assimilés	11 865,35 €



Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette décision modificative n°8 du budget de l'exercice 2025 de la commune.

VII. Divers

- Retour sur les manifestations passées
 - Vœux du Maire du 18 janvier : beaucoup d'associations étaient présentes et bonne participation des habitants.
 - Tripes du foot du 11 janvier : 190 couverts
- Point sur les manifestations à venir :
 - La trésorière du club dessin propose une manifestation les 6 et 7 juin prochains, « les arts dans la rue ».
 - Repas des aîné-e-s – Samedi 24 janvier

Point sur les travaux :

- Les travaux à Rongheat sont terminés avec le SMEA Basse Limagne.
- A Contournat, il reste les enrobés et l'enlèvement des poteaux.

Prochain conseil municipal : 18 février

Questions diverses :

- Un conseiller fait part que le club de gym organise une animation fin mai sur le Breuil et qu'il voudrait y adjoindre le club de yoga afin de proposer une démonstration au public.

Fin de séance à 20h20

Le Maire,

La secrétaire de séance,

M. Dominique VAURIS

Mme. Charline MONNET